

Prix du Polar 2021

« Enquête à Chabanière »

Article 1 : Objet du concours

Les bibliothèques de Chabanière (St Didier-sous-Riverie, St Maurice-sur-Dargoire, et St Sorlin) organisent un Prix du roman policier.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au Prix s'adresse à toute personne physique, âgée de plus de 16 ans, adhérente aux bibliothèques du réseau de la Copamo.

Article 3 : Modalités de participation

La participation est gratuite. Pour voter, il s'agit de noter, entre 1 et 10, les romans parmi les 5 titres sélectionnés par les bénévoles des trois bibliothèques :

- HORS PISTE de Allie REYNOLDS
- LA RÉPUBLIQUE DES FAIBLES de Gwenaël BULTEAU
- ALABAMA 1963 de Ludovic MANCHETTE et Christian NIEMIC
- FAUVES de Eric MERCIER
- L'ENFANT ETOILE de Katrine ENGBERG

Article 4 : Inscription et modalités

Chaque participant recevra un bulletin où il inscrira la note qu'il attribue au roman lu. Il n'est pas nécessaire de lire tous les romans pour participer au prix.

Article 5 : Désignation de l'écrivain-lauréat

Le roman lauréat sera désigné par la meilleure moyenne des notes attribuées par les lecteurs.

Article 6 : Déroulement du concours et calendrier

Le concours sera ouvert du samedi 17 avril 2021 au samedi 9 octobre 2021.

La présentation des romans se fera par mail envoyé aux adhérents le 15 avril et sur « le fil de l'info de Chabanière ».

La date limite de dépôt des bulletins de vote est fixée au samedi 9 octobre 2021.

Le dépouillement des bulletins de vote sera effectué par les bénévoles de chaque bibliothèque.

Article 7 : Autres temps forts si les conditions sanitaires nous le permettent

Deux animations seront proposées aux lecteurs :

- Une dictée noire du polar le vendredi 4 juin à 20h dans la salle de l'amitié de St Didier-sous-Riverie
- Des jeux de sociétés « polar » pour adultes/ados le vendredi 17 septembre à 20h à l'espace Franck Rossi à St Sorlin.

Article 8 : Attribution du prix

La proclamation du roman lauréat aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à 11 h dans la bibliothèque de St Maurice sur Dargoire

Article 9 : Lecteur primé

Lors de la proclamation des résultats, une fiche de notation sera tirée au sort et son lecteur recevra un bon d'achat à la librairie Lulu de Mornant.

Article 10 : Règlement du concours

Le présent règlement est consultable dans les bibliothèques du réseau et sur les sites de Chabanière et de la Copamo.

Article 11 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours.

Article 12 : Autorisation et responsabilités

La commune de Chabanière et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés durant les différentes manifestations. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.